

RÉFÉRENCE: ICC-ASP/4/SP/13

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments à la Mission Permanente de ... auprès des Nations Unies et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/4/S/1 du 14 mars 2005, a l'honneur de demander que les pouvoirs pour la quatrième session de l'Assemblée, qui se tiendra à La Haye (Pays-Bas) du 28 novembre au 3 décembre 2005, soient soumis avec les pouvoirs pour la reprise de la quatrième session, laquelle se tiendra à New York les 26 et 27 janvier 2006. Les travaux de la Commission de vérification des pouvoirs et de l'Assemblée en seraient facilités.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties note que si le représentant d'un État assistant à la reprise de la quatrième session à New York n'est pas celui qui assiste à la quatrième session à La Haye, il faudra alors présenter des pouvoirs distincts pour la reprise de la quatrième session. Si les pouvoirs sont les mêmes pour la quatrième session et pour la reprise de la quatrième session, il n'y aura pas lieu de soumettre des pouvoirs distincts.

Les pouvoirs doivent émaner du chef d'État ou de gouvernement ou du ministre des affaires étrangères ou d'une personne habilitée par l'un ou l'autre d'entre eux. Tout changement de suppléant ou de conseiller doit être communiqué par écrit au Secrétariat de l'Assemblée par le représentant de l'État.

Les pouvoirs devraient de préférence indiquer le nom du représentant de l'État, ainsi que celui des suppléants et conseillers, à la fois pour la quatrième session et pour la reprise de la quatrième session.

Les pouvoirs sont à communiquer au Directeur du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, bureau C-0690, Maanweg 174, 2516 AB, La Haye (Pays-Bas). Il est également possible d'envoyer les pouvoirs par télécopie (n° 31-70-515-8376) ou par courriel (asp@asp.icc-cpi.int). À compter du 20 janvier 2006, la version originale des pouvoirs pour la reprise de la quatrième session ne doit plus être envoyée à La Haye, mais remise directement au Secrétariat de l'Assemblée au début de la reprise de la quatrième session à New York.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties demande que le formulaire d'inscription ci-joint soit soumis aussi rapidement que possible et ce afin d'accélérer la délivrance des badges d'identification en vue de la quatrième session à La Haye ainsi que l'établissement de la liste des participants à la quatrième session et à la reprise de la quatrième session.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties rappelle qu'il faudra être muni d'une carte d'identité ONU pour accéder aux locaux de l'Organisation des Nations Unies durant la reprise de la quatrième session. Les représentants qui n'auraient pas de carte d'identité ONU en cours de validité devront prendre contact avec leur Mission à New York.

Une lettre signée du responsable de l'administration ou du chef de la Chancellerie dans laquelle figurent les noms des participants, ainsi que le formulaire SG.6 dûment complété, doivent être renvoyés au chef du protocole de l'Organisation des Nations Unies. Une fois ces formulaires approuvés par le Service du protocole, les missions permanentes sont priées de les remettre aux représentants, qui les soumettront au bureau des cartes d'identité.

Des informations complémentaires concernant les pouvoirs et l'enregistrement pour la quatrième session et la reprise de la quatrième session peuvent être obtenues sur le site Internet de la Cour (<http://www.icc-cpi.int>).

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties saisit cette occasion pour renouveler à la Mission Permanente de ... auprès des Nations Unies l'assurance de sa très haute considération.

La Haye, le 23 septembre 2005